

Année Scolaire 2023-2024

Activité Natation : Agrément de bénévoles,
pour participation à des tâches d'enseignement en EPS

Suite à la demande de monsieur le directeur/madame la directrice de l'école

de la circonscription de

S/C de monsieur l'inspecteur de l'éducation nationale / madame l'inspectrice de l'éducation nationale
de la circonscription de

Monsieur l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale du département
du Doubs

Accorde un agrément

aux intervenants dont les noms suivent, leur permettant de participer aux tâches d'enseignement dans
l'activité, conformément aux projets élaborés avec les enseignants des écoles,
et conformément aux instructions ministérielles du BO n°34 du 12 octobre 2017, l'activité de **natation** étant une
activité à « encadrement renforcé », sujette à des préconisations d'encadrement plus strictes.

Cf liste jointe.

A

, le

L'inspecteur d'académie
directeur académique des services de l'éducation nationale du département du Doubs

Samuel ROUZET

